



ᐃᓄᓂᓴᓴ ᐃᓄᓂᓴᓴ ᐃᓄᓂᓴᓴ ᐃᓄᓂᓴᓴ ᐃᓄᓂᓴᓴ
 IQAIYAQHIQVIKUT UNAGUIQHIQVIKIGULLU KATIMAVIK NUN
 RECREATION AND PARKS ASSOCIATION OF NUNAVUT
 ASSOCIATION DES LOISIRS ET DES PARCS

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

NOUVEAU MEMBRE RENOUVELLEMENT

MEMBRE

Nom/Organisation : _____

Personne-ressource : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____

Tél. : _____

Télec. : _____

Courriel : _____

ORGANISME MUNICIPAL OU DE HAMEAU

Veuillez indiquer le nom de votre ou de vos représentants. (Voir l'encadré ci-dessous pour déterminer le nombre de représentants en fonction de la population du hameau ou de la municipalité.)

Nom du 1^{er} représentant : _____

Nom du 2^e représentant : _____

Nom du 3^e représentant : _____

INDIQUER LE NOMBRE D'HABITANTS DE VOTRE MUNICIPALITÉ OU HAMEAU ET LES FRAIS CORRESPONDANTS :

✓	Nombre d'habitants	Nombre de représentants	Frais (annuels)
<input type="checkbox"/>	Plus de 5 000	3 représentants	250 \$
<input type="checkbox"/>	De 2 000 à 5 000	2 représentants	150 \$
<input type="checkbox"/>	De 1 500 à 2 000	2 représentants	150 \$
<input type="checkbox"/>	De 1 200 à 1 500	1 représentant	75 \$
<input type="checkbox"/>	De 750 à 1 200	1 représentant	75 \$
<input type="checkbox"/>	Moins de 750	1 représentant	75 \$

Une facture sera envoyée par courrier à l'adresse fournie.

Le paiement est exigible dès réception de la facture.

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de :

Association des loisirs et des parcs du Nunavut

C.P. 1510

Iqaluit (Nunavut) XOA OHO

CATÉGORIE DE MEMBRE

COÛT

- Particulier (membre votant) 25 \$
- Étudiant (membre votant) GRATUIT
- Organisme affilié (membre votant) ... 150 \$
- Entreprise (membre non votant) \$500.00
- Organisme municipal ou de hameau (membre votant) Voir ci-dessous

PARTICULIER

Les particuliers qui s'intéressent aux services de loisirs et de parcs ou qui travaillent dans ce domaine peuvent devenir des membres à part entière avec droit de vote s'ils acquittent les frais d'adhésion exigés.

ÉTUDIANT

Les étudiants (inscrits à un programme menant à un diplôme dans le domaine des loisirs) qui s'intéressent aux services de loisirs et de parcs ou qui travaillent dans ce domaine peuvent devenir des membres à part entière avec droit de vote s'ils acquittent les frais d'adhésion exigés.

ORGANISME AFFILIÉ

Les organismes sans but lucratif et les établissements d'enseignement dont les activités touchent aux loisirs et aux sports peuvent s'affilier à l'Association moyennant des frais nominaux. Les membres de l'organisme en question pourraient également se joindre à l'Association en tant que membres votants à condition d'acquitter des frais nominaux. Tous les membres affiliés peuvent présenter leur candidature pour devenir membre du conseil d'administration.

ENTREPRISE

Toute entreprise privée qui partage les valeurs, les objectifs et les buts que l'Association est admissible à en devenir membre. Les sociétés peuvent nommer un représentant à qui seront octroyés tous les privilèges de membre, à l'exception du droit de vote.

ORGANISME MUNICIPAL OU DE HAMEAU

Les commissions et les conseils municipaux ou de hameaux qui œuvrent dans le domaine des loisirs et des parcs, de même que les collectivités ou les districts régionaux qui souhaitent aider l'Association à concrétiser ses objectifs peuvent nommer un représentant qui bénéficiera de tous les privilèges de membre et votera au nom de l'entité qu'il représente.

ORGANISME MUNICIPAL

Les commissions et les conseils municipaux qui œuvrent dans le domaine des loisirs et des parcs de même que les collectivités ou les districts régionaux qui souhaitent aider l'Association à concrétiser ses objectifs peuvent nommer un représentant qui bénéficiera de tous les privilèges de membre et votera au nom de l'entité qu'il représente.

